

PROGRAMME DE PRÊT DE TITRES ENTIÈREMENT PAYÉS POUR LES CLIENTS DE DÉTAIL

Formulaire de demande d'ouverture de compte pour le prêt de titres entièrement payés

Nom(s) du/des titulaire(s) du compte _____ (« vous ») Code REP : _____

Si l'un des comptes ci-dessous est un compte conjoint, les titulaires conjoints du compte doivent tous signer le présent formulaire.

Numéro du compte de titres (CAD)* : _____

Numéro du compte de titres (USD)* : _____

(chacun, un « compte de titres »)

* Ces comptes seront vos comptes de titres « sources » désignés dans le cadre du *Programme de prêt de titres entièrement payés pour les clients de détail* (le « Programme ») offert par la Société de fiducie Natcan. Vous pouvez sélectionner un compte en dollars canadiens et/ou un compte en dollars américains dans le présent formulaire. Toutefois, si vous sélectionnez les deux types de comptes, ils doivent partager le même « numéro de compte racine » (l'identifiant à six chiffres formant les six premiers chiffres du numéro de compte). Si vous souhaitez également ajouter au Programme d'autres comptes sources comportant différents numéros racines, vous devez remplir un *Formulaire de demande d'ouverture de compte pour le prêt de titres entièrement payés* distinct pour chaque numéro de compte racine. Pour chaque numéro de compte racine, un seul type de compte (au comptant ou marge) par devise peut être sélectionné pour la participation au Programme. Vous devez ouvrir un compte de prêt de titres entièrement payés pour chaque compte de titres ajouté au Programme afin que l'on puisse vous fournir des renseignements sur les opérations de prêt de titres portant sur des titres provenant de ce compte. Les comptes enregistrés (REER, FERR, CELI, REEE, REEI, RPDB, etc.) ne sont pas admissibles à la participation au Programme.

Vous avez signifié à Banque Nationale Courtage direct, une division de la Financière Banque Nationale inc. (« **BNCD** » ou « **nous** », « **notre** » ou « **nos** ») votre intérêt à participer au programme de prêt de titres entièrement payés pour les clients de détail offert par la Société de fiducie Natcan (respectivement, le « **Programme** » et « **SFN** »), une société membre du groupe de la Financière Banque Nationale inc. Ce formulaire contient les désignations, autorisations, instructions, confirmations, attestations et/ou consentements essentiels que vous devez fournir afin de participer au Programme.

VOUS DEVEZ LIRE CHACUNE DES RUBRIQUES SUIVANTES ATTENTIVEMENT ET VOUS ASSURER DE LES COMPRENDRE AVANT DE SIGNER L'ATTESTATION À LA FIN DU PRÉSENT FORMULAIRE.

- Renseignements personnels et sur le compte.** Vous confirmez que vous nous avez communiqué toute modification importante à vos renseignements personnels ou aux renseignements relatifs à votre compte en ce qui concerne les comptes de titres énumérés ci-dessus, y compris toute modification qui pourrait être pertinente pour l'évaluation de votre admissibilité au Programme, et ce, à la date indiquée ci-dessous.
- Titres pouvant être prêtés.** Par les présentes, vous nous autorisez à fournir des instructions permanentes en votre nom, autorisant le prêt de tout titre détenu dans votre compte de titres et mis à la disposition du Programme, sous réserve de tout ratio de prêt maximal du compte ou de toutes instructions d'exclusion de titres que vous nous communiquez à l'annexe A du présent formulaire ou par le biais d'instructions écrites émises par notre entremise à tout autre moment (collectivement, vos « **instructions permanentes** »). Vous devez nous tenir informés des titres que vous souhaitez exclure du Programme (ou réintégrer au Programme) si la composition du portefeuille de votre compte change au fil du temps.
- Désignation de SFN comme mandataire d'opérations de prêt de titres, agent de garantie et intermédiaire en valeurs mobilières pour les garanties.** Par les présentes, vous nommez SFN comme votre mandataire d'opérations de prêt de titres, votre agent de garantie et votre intermédiaire en valeurs mobilières pour les garanties fournies dans le cadre du Programme. Vous donnez explicitement à SFN l'instruction et l'autorisation :
 - en tant qu'intermédiaire en valeurs mobilières : en ce qui concerne le compte de garantie que vous ouvrirez auprès de SFN (votre « **compte de garantie** »), de recevoir des actifs donnés en garantie au moment de l'initiation d'un prêt; de détenir, de gérer et de contrôler ces actifs donnés en garantie pour votre bénéfice tout au long du prêt; de consigner vos droits en ce qui concerne ces actifs donnés en garantie, et de restituer les actifs donnés en garantie au moment de la résiliation du prêt; et

- en tant que mandataire d'opérations de prêt de titres et agent de garantie : conformément aux instructions permanentes que vous avez fournies par notre entremise, d'organiser de temps à autre le prêt de titres disponibles dans votre compte de titres à la seule discrétion de SFN, d'administrer les prêts en cours consignés dans le compte de prêt de titres entièrement payés ouvert pour vous, de rappeler les prêts et de gérer les actifs donnés en garantie consignés dans votre compte de garantie.
- Par souci de clarté, l'autorité et le pouvoir discrétionnaire de SFN se limitent à son rôle de mandataire d'opérations de prêt de titres et d'agent de garantie. Vous reconnaissez que SFN n'agit en aucun cas en qualité de gestionnaire de portefeuille ni ne fournit des conseils sur la valeur des titres ou sur la convenance d'investir dans des titres, d'en acheter, d'en vendre ou d'en prêter. Vous comprenez et reconnaissez que l'autorité et le pouvoir discrétionnaire de SFN dans le cadre du Programme l'autorisent : (a) à négocier des commissions de prêt et à initier ou rappeler des prêts de titres en votre nom; et (b) à évaluer, maintenir, gérer et contrôler les actifs donnés en garantie livrés en échange du prêt de vos titres et à exercer en votre nom vos droits et obligations à l'égard de ces actifs donnés en garantie,

le tout conformément à la *Convention de mandat relative aux opérations de prêt de titres* que nous avons signée en votre nom (la « **Convention de mandat** ») et à une convention-cadre du secteur régissant les prêts de titres (*Global Master Securities Lending Agreement* ou « *GMSLA* ») relatives à vos prêts de titres dans le cadre du Programme. De plus, vous accordez explicitement à SFN l'autorité requise pour signer en votre nom la *GMSLA* et toute modification qui y est apportée. Vous reconnaissez et acceptez que la *GMSLA* est exécutoire pour vous et pour la Financière Banque Nationale inc. (par l'intermédiaire de sa division Marchés financiers), en tant qu'emprunteur de vos titres prêtés (l'« **emprunteur** »). Vous pouvez consulter des copies de la Convention de mandat et de la *GMSLA* à tout moment au <https://bncd.ca/comptes/types/pre-titres.html>.¹

4. **Nos services et la Convention de mandat.** Par les présentes, vous nous autorisez à signer en votre nom la Convention de mandat et toute modification qui y est apportée, et vous acceptez d'être lié par ses modalités. Vous nous autorisez en outre à fournir en votre nom (suivant vos instructions ou avec votre approbation préalable) toutes les instructions, tous les ordres, avis et consentements ou toutes les confirmations dans le cadre du Programme et en lien avec votre compte de titres, votre compte de prêt de titres entièrement payés et votre compte de garantie. Vous comprenez et reconnaissez que vous (et non SFN ou BNCD) êtes seul responsable de déterminer si vos activités d'opérations de prêt de titres dans le cadre du Programme sont conformes à vos objectifs et vous conviennent.
5. **Rapports et communications concernant le prêt de titres entièrement payés.** Par les présentes, vous nous autorisez à recevoir (en votre nom) les rapports de confirmation de prêt émis par l'emprunteur (les « **confirmations** »), les rapports mensuels d'activité de prêt et de garantie émis par SFN (les « **rapports mensuels de SFN** »), ainsi que tout autre avis ou communication émis par SFN, dont nous vous remettrons rapidement des copies (collectivement, les « **rapports et communications concernant le prêt de titres entièrement payés** »). Un rapport de confirmation sera produit par l'emprunteur chaque jour où l'une des activités suivantes a eu lieu en ce qui concerne vos titres : l'initiation d'un prêt, la réévaluation des commissions de prêt, le rappel d'un prêt ou la résiliation d'un prêt. Les rapports mensuels de SFN seront produits par SFN et vous fourniront une vue d'ensemble de toutes vos activités de prêt de titres dans le cadre du Programme au cours de ce mois, ainsi que des actifs donnés en garantie crédités à votre compte de garantie auprès de SFN à la date du rapport.
6. **Consentement à la transmission électronique.** Par les présentes, vous consentez à la transmission électronique de tous les rapports et communications concernant le prêt de titres entièrement payés et reconnaissez que, bien que vous ayez le droit de révoquer ce consentement à tout moment, une telle révocation peut vous rendre inadmissible au Programme. Vous reconnaissez que vous consentez à la transmission électronique des rapports et communications concernant le prêt de titres entièrement payés, même si vous n'avez peut-être pas consenti à la transmission électronique des relevés de compte et autres communications émis au sujet de votre compte de titres source.
7. **Frais du mandataire.** L'emprunteur vous versera des commissions de prêt liées au prêt de vos titres (les « **commissions de prêt** »). Vous reconnaissez que vous verserez à SFN des commissions (les « **frais du mandataire** ») représentant un pourcentage fixe (50 %) de ces commissions de prêt sur tout prêt de vos titres, et ce, à titre de rémunération pour les services qu'elle vous fournit en tant que mandataire d'opérations de prêt de titres, agent de garantie et intermédiaire en valeurs mobilières pour les actifs donnés en garantie. Sur remise des frais du mandataire, SFN en partagera 10 % avec nous à titre de rémunération relative à nos responsabilités et aux services que nous vous fournissons dans le cadre du Programme. Vous conserverez l'intégralité du solde (50 %) de ces commissions de prêt. Les renseignements concernant le montant en dollars des commissions de prêt et des frais du mandataire qui seront crédités à votre compte de titres ou débités de votre compte de titres (y compris les frais du mandataire partagés avec nous) seront fournis dans les relevés de compte de votre compte de titres, dans votre rapport annuel sur les frais et commissions, ainsi que dans les rapports mensuels de SFN que nous vous transmettrons. Veuillez nous contacter si vous souhaitez obtenir plus de détails concernant la rémunération que nous recevons de SFN dans le cadre du Programme.
8. **Compte de prêt de titres entièrement payés et relevés de compte.** Le compte de prêt de titres entièrement payés a pour but de vous fournir des renseignements concernant vos opérations de prêt de titres et de vous aider à faire le suivi de vos titres actuellement prêtés (à partir du moment où ils sont retirés de votre compte de titres jusqu'à ce que des titres équivalents soient retournés à votre compte de titres). Ces renseignements seront intégrés mensuellement aux relevés de compte de votre compte de titres et vous seront également fournis quotidiennement par le biais des confirmations décrites ci-dessus.

¹ Une traduction française de la *GMSLA* est également mise à la disposition du client uniquement par courtoisie à l'adresse suivante : <https://bncd.ca/comptes/types/pre-titres.html>. Cette traduction n'a pas été approuvée par l'International Securities Lending Association (l'organisme qui gère les conventions-cadres régissant le secteur des prêts de titres). En cas de divergence entre la version française et la version anglaise de la *GMSLA*, la version anglaise aura préséance.

9. **Consentement au partage des renseignements.** Par les présentes, vous consentez expressément à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de vos renseignements personnels et des renseignements relatifs à votre compte de titres, à votre compte de prêt de titres entièrement payés et à votre compte de garantie (collectivement, vos « renseignements ») par et entre nous, SFN et les membres de son groupe ou ses mandataires, aux seules fins des services qui vous sont fournis dans le cadre du Programme par chacune de ces parties. Ce consentement restera valable tant et aussi longtemps que vous participerez au Programme, mais vous pouvez retirer ou restreindre ce consentement à tout moment moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. Nous sommes responsables d'informer en votre nom SFN du retrait ou de la restriction de votre consentement. Cependant, vous reconnaissez que ce retrait ou cette restriction peut limiter ou empêcher la prestation par SFN de ses services dans le cadre du Programme.
10. **Retrait du Programme.** Si vous souhaitez mettre fin à votre participation au Programme, vous devez nous en informer le plus rapidement possible. Nous sommes responsables de fournir un préavis écrit de quinze (15) jours de votre retrait à SFN. Vous reconnaissez et acceptez qu'en dépit de votre retrait du Programme, SFN peut devoir conserver dans ses dossiers ou archives certains renseignements recueillis et utilisés aux fins du Programme, afin de respecter les exigences réglementaires en vigueur ainsi que les exigences et obligations internes de conformité concernant la tenue des dossiers.
11. **Conseils fiscaux indépendants.** Vous confirmez que vous avez sollicité, ou solliciterez, des conseils indépendants concernant les conséquences fiscales de votre participation au Programme. Vous reconnaissez que ni nous ni SFN ne fournissons de conseils fiscaux, juridiques ou comptables, et que vous êtes seul responsable de l'évaluation des incidences fiscales de votre participation au Programme.
12. **Aucune couverture du FCPE.** Vous reconnaissez que le Fonds canadien de protection des épargnants (le « FCPE ») n'offre aucune couverture à l'égard des opérations de prêt de titres et que vos titres ne seront donc pas protégés par le FCPE pendant leur prêt. Un compte de prêt de titres entièrement payés n'est ni un « compte de titres » ni un compte « client » au sens des principes de la garantie du FCPE. Pendant la période d'emprunt, les titres prêtés indiqués dans votre compte de prêt de titres entièrement payés ne sont pas détenus par nous pour vos comptes. Votre seule protection en ce qui concerne les titres prêtés consistera en vos droits sur les actifs donnés en garantie détenus pour vous par SFN en qualité de votre mandataire et intermédiaire en valeurs mobilières en vertu de la GMSLA, ainsi que l'indemnité de SFN en vertu de la Convention de mandat.
13. **Convention de mandat, Renseignements importants et Information relative aux risques.** Vous confirmez que nous vous avons expliqué les risques associés aux opérations de prêt de titres ainsi que vos droits et obligations en vertu de la Convention de mandat, que vous avez lu attentivement et compris le contenu de la *Trousse d'information sur le prêt de titres entièrement payés pour les clients de détail de Natcan* qui vous a été fournie avec le présent *Formulaire de demande d'ouverture de compte pour le prêt de titres entièrement payés*, et que vous acceptez les risques divulgués dans ce document ainsi que tous les autres risques inhérents au prêt de titres que nous vous avons décrits. Vous confirmez en outre que vous avez lu et compris la Convention de mandat signée en votre nom par nous ou que vous avez été informé de votre droit d'en demander une copie et que vous avez renoncé à ce droit. Dans les deux cas, vous acceptez et convenez par les présentes d'être lié par les modalités de la Convention de mandat, dont vous pouvez consulter une copie à tout moment au <https://bncd.ca/comptes/types/pre-titres.html>.

EN SIGNANT CI-DESSOUS, VOUS ATTESTEZ QUE VOUS AVEZ LU, COMPRIS ET ACCEPTÉ CHACUNE DES RUBRIQUES DU PRÉSENT FORMULAIRE ET DEMANDEZ L'OUVERTURE D'UN COMPTE POUR LE PRÊT DE TITRES ENTIÈREMENT PAYÉS AUX FINS DE VOTRE PARTICIPATION AU PROGRAMME.

VOUS ATTESTEZ ÉGALEMENT QUE VOUS ACCEPTEZ TOUS LES RISQUES ASSOCIÉS AUX OPÉRATIONS DE PRÊT DE TITRES TELS QUE NOUS LES AVONS DÉCRITS ET TELS QU'ILS SONT PRÉSENTÉS DANS LA TROUSSE D'INFORMATION SUR LE PRÊT DE TITRES ENTIÈREMENT PAYÉS POUR LES CLIENTS DE DÉTAIL DE NATCAN.

Nom du titulaire du compte (ou représentant autorisé)

Nom du titulaire du compte (ou représentant autorisé)

Signature

Signature

Pour les particuliers : Si l'un des comptes de titres désignés dans ce formulaire est un compte conjoint, les deux titulaires doivent signer le présent formulaire.

Pour les personnes morales : Si vous signez au nom d'une personne morale titulaire du compte, vous certifiez que vous êtes un représentant dûment autorisé du titulaire du compte pour l'ensemble des nominations, autorisations, instructions, confirmations, attestations et/ou consentements contenus dans le présent formulaire.

Date

Réservé à l'usage interne

Nom et titre : _____

Signature : _____

ANNEXE A

**TITRES À EXCLURE DU PROGRAMME DE PRÊT DE TITRES ENTIÈREMENT PAYÉS POUR
LES CLIENTS DE DÉTAIL**

Numéro du compte de titres	Nom du titre	Symbole

RATIO DE PRÊT MAXIMAL DU COMPTE

Pourcentage maximal des actifs pouvant être prêtés par compte
(selon la valeur marchande totale quotidienne en \$ de tous les actifs du compte)

Numéro du compte de titres	Limite maximale (%)

Daté du : _____

Le(s) titulaire(s) du compte ou le représentant autorisé *(Si, parmi les comptes de titres énumérés ci-dessus, certains sont des comptes conjoints, les deux titulaires de ces comptes doivent signer la présente Annexe A)*

Nom : _____

Signature : _____

Nom : _____

Signature : _____